

8. SITUATION DU (DE LA) CONJOINT(E) à remplir uniquement si votre conjoint(e) est enseignant(e) du premier degré et lie ses vœux aux vôtres)

NOM et PRENOM :

DATE de NAISSANCE : _____
 DEPARTEMENT de RATTACHEMENT : _____

NUMEN DU CONJOINT si celui-ci est également enseignant du premier degré et lie ses vœux aux vôtres Sinon, ne rien inscrire

9. a. ANCIENNETE DE FONCTIONS DANS LE DEPARTEMENT ACTUEL AU-DELA DE 3 ANS D'EXERCICE DANS LE DEPARTEMENT EN QUALITE D'ENSEIGNANT TITULAIRE SITUATION APPRECIEE JUSQU'AU 31/08/2020

Cadre réservé à l'administration		
Ans	Mois	Jours
		0 0

b. EXERCICE EN EDUCATION PRIORITAIRE : PERSONNELS TITULAIRES

affectés l'année scolaire en cours dans une école ou un établissement relevant de la politique de la ville ou dans une école ou un établissement participant au programme REP ou REP+ et justifiant d'une durée minimale de 5 années de services continus au 31 août 2020 dans ces écoles ou ces établissements.

Cadre réservé à l'administration		
OUI		NON

NB : Ces rubriques sont réservées aux services départementaux dont vous dépendez administrativement N'y portez aucune indication

10. CENTRE DES INTERETS MATERIELS ET MORAUX (CIMM)

11. AUTORITE PARENTALE CONJOINTE

→ fournir les justificatifs

ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS A CHARGE AU 1er SEPTEMBRE 2020
 GARDE PARTAGEE/RESIDENCE ALTERNEE/DROIT DE VISITE ET D'HEBERGEMENT

NOMBRE D'ANNEE(S) SCOLAIRE(S) DE SEPARATION AU 31 AOUT 2020

½ ANNEE		2 ANNEES ½	
1 ANNEE		3 ANNEES	
1 ANNEE ½		3 ANNEES ½	
2 ANNEES		4 ANNEES ET +	

Majoration forfaitaire : le(la) candidat(e) exerce son activité professionnelle dans un département d'une académie non limitrophe de celle de son(sa) ex-conjoint(e)

Cadre réservé à l'administration		
OUI		NON

12. PARENT ISOLE

→ fournir les justificatifs

FACILITE DE GARDE
 PROXIMITE DE LA FAMILLE

13. CANDIDATS SEPARES DE LEUR CONJOINT(E) POUR RAISONS PROFESSIONNELLES

→ fournir les justificatifs

- 13.1 . RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS situation appréciée jusqu'au 31/08/2020
 13.2 . ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS A CHARGE AU 1er SEPTEMBRE 2020
 13.3 . NOMBRE D'ANNEE(S) SCOLAIRE(S) DE SEPARATION AU 31 AOUT 2020

½ ANNEE		2 ANNEES ½	
1 ANNEE		3 ANNEES	
1 ANNEE ½		3 ANNEES ½	
2 ANNEES		4 ANNEES ET +	

Majoration forfaitaire : le(la) candidat(e) exerce son activité professionnelle dans un département d'une académie non limitrophe de celle de son(sa) conjoint(e)

Cadre réservé à l'administration		
OUI		NON

Pour remplir la rubrique correspondante à votre situation, conformez-vous aux indications, rubrique 13 de la notice

14. DEPARTEMENTS DEMANDES Conformez-vous au tableau de codification (p. 4 de la notice d'emploi)

Code dépt.	Code dépt.	Vœu impératif
1	4	
2	5	
3	6	

LES CONJOINTS LIANT LEURS VŒUX doivent exprimer des vœux identiques, dans le même ordre en nombre égal.
Les demandes liées sont indissociables.

Vœu impératif concerne uniquement l'agent muté à Mayotte. Ce vœu assure au candidat un retour dans le département où il exerçait avant son arrivée à Mayotte. Lors de la saisie dans SIAM1 le vœu impératif est auto-incrémenté.

Se reporter à la rubrique 14 de la notice

15. CAPITALISATION DE POINTS POUR RENOUVELLEMENT DU MÊME PREMIER VŒU

Si vous avez participé l'an dernier au mouvement interdépartemental et que vous formulez le même premier vœu, vous bénéficierez automatiquement des points de capitalisation.

16.	ENGAGEMENT A REJOINDRE LE DEPARTEMENT OBTENU (à remplir obligatoirement par l'enseignant)
Je soussigné(e), après avoir pris connaissance de la note de service annuelle relative aux changements de département m'engage à rejoindre le département obtenu à la rentrée scolaire 2020.	
Fait à	le
Signature :	
AVIS, DATE ET SIGNATURE DE L'IA-DASEN DU DEPARTEMENT	
- Favorable	<input type="checkbox"/>
- Défavorable (lettre jointe)	<input type="checkbox"/>